

SÉANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le dix-huit mars deux mil vingt-deux, sous la présidence du 1^{er} Adjoint Matthieu DUBREUIL pour le Maire absent.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Monsieur BUISSON Philippe, adjoints,
- Madame VERDELLO Mireille, Messieurs GUILLOTIN Rachel, LEMATRE Éric, REZE Damien, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur GOMMÉ Gino (pouvoir à M. BUISSON), Maire, Madame BAUX Thérèse-Françoise (pouvoir à Mme MOREL), Monsieur FARCY Bernard (pouvoir à M. DUBREUIL), conseillers municipaux,

Absents : FORGET Kévin, GUILLOTIN Julien.

Secrétaires de séance : Madame Christine MOREL.

Le conseil débute à 18 h 07 après que le quorum soit atteint.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité des présents et des votants.

I – COMPTES DE GESTIONS 2021 DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint préside la séance du conseil municipal en remplacement de M. GOMMÉ Gino, Maire absent.

Il présente des comptes de gestion 2021 documents comptables établis par la Trésorerie de Joué-les-Tours pour les services Eau, Assainissement et du budget principal de la Commune.

Ils sont établis à partir des dépenses et des recettes de l'année 2021 pour les trois établissements au vu des documents comptables envoyés tout au long de l'année à la Trésorerie pour contrôle et mise en paiement des mandats et des titres.

1°) Compte de gestion 2021 du Service de l'Eau :

Délibération n°9/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint demande, en l'absence du Maire, à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021 du Service de l'Eau établi par la comptable de la Trésorerie de Joué-les-Tours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du Service de l'Eau.

2°) Compte de gestion 2021 du Service de l'Assainissement :

Délibération n°10/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint demande, en l'absence du Maire, à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021 du Service de l'Assainissement établi par la comptable de la Trésorerie de Joué-les-Tours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du Service de l'Assainissement.

3°) Compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune :

Délibération n°11/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint demande, en l'absence du Maire, à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune établi par la comptable de la Trésorerie de Joué-les-Tours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur DUBREUIL présente ensuite les comptes administratifs 2021 des Services Eau, Assainissement et du budget principal de la Commune. Ces documents comptables sont la copie conforme des comptes de gestion établis par la Trésorerie de Joué-les-Tours.

1°) Compte administratif 2021 du Service de l'Eau :

Délibération n°12/2022

Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2021 du Service de l'Eau et dont chaque élu a eu le détail

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du Service de l'Eau, qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2021 établi par la Trésorerie de Joué-les-Tours.

2°) Compte administratif 2021 du Service de l'Assainissement :

Délibération n°13/2022

Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2021 du Service de l'Assainissement et dont chaque élu a eu le détail

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du Service de l'Assainissement, qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2021 établi par la Trésorerie de Joué-les-Tours.

3°) Compte administratif 2021 du budget principal de la Commune :

Délibération n°14/2022

Madame Christine MOREL, 3^{ème} adjointe en charge de la Commission des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune et dont chaque élu a eu le détail

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune, qui s'avère en tous points identiques au compte de gestion 2021 établi par la Trésorerie de Joué-les-Tours.

III – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021 DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur DUBREUIL explique à l'Assemblée de quelle manière la Commission des Finances a décidé d'affecter les résultats de 2021 en 2022 sur les Services Eau, Assainissement et le budget principal de la commune.

1°) Affectation des résultats 2021 en 2022 sur le Service de l'Eau :

Délibération n°15/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint expose que l'exercice 2021 du Service de l'Eau a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 3.494,34 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 15.006,28 € fait apparaître un nouvel excédent de 18.500,62 €.
- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 15.853,57 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 120.248,16 € fait apparaître un nouvel excédent de 104.394,59 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, décide d'affecter en 2021, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et sur l'excédent d'exploitation d'en attribuer une partie à la Commune de Neuville-sur-Brenne à hauteur de 89.000,00 €.

2°) Affectation des résultats 2021 en 2022 sur le Service de l'Assainissement :

Délibération n°16/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint expose que l'exercice 2021 du Service de l'Assainissement a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 47.263,52 € € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 104.894,12 € fait apparaître un nouvel excédent de 152.157,64 €.
- **Section d'exploitation** : un résultat négatif de 4.232,54 € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 9.762.42 € fait apparaître un nouveau déficit de 13.994,96 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, décide d'affecter en 2021, l'intégralité de l'excédent d'investissement en report à nouveau, et de combler le déficit par l'apport d'une subvention communale à hauteur de 52.515.€.

3°) Affectation des résultats 2021 en 2022 sur le budget principal de la Commune :

Délibération n°17/2022

Monsieur DUBREUIL Matthieu, 1^{er} adjoint expose que l'exercice 2021 du budget principal de la Commune a permis de dégager les résultats suivants :

- **Section d'investissement** : un résultat positif de 17.796,19 € € mais qui compte tenu du déficit antérieur cumulé de 38.493,68 € fait apparaître un nouveau déficit de 20.697,49 €.
- **Section de fonctionnement** : un résultat positif de 87.581,07 € mais qui compte tenu de l'excédent antérieur cumulé de 0.00 € fait apparaître un nouvel excédent de 87.581,07 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, décide d'affecter en 2021, l'intégralité du déficit d'investissement en report à nouveau, et d'y affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 20.697,49 € pour couvrir ce déficit d'investissement et d'affecter en report de fonctionnement le reste de l'excédent qui s'élève à 66.883,58 €.

IV – ATTRIBUTIONS 2022 DES MONTANTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET AUTRES

Monsieur DUBREUIL informe les élus des propositions de la Commission des Finances concernant les montants à attribuer aux associations communales et autres.

Délibération n°18/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint, demande à l'assemblée de décider du montant des subventions à attribuer aux associations communales et autres pour 2022, au vu des propositions faites par la Commission des Finances réunie le 22 mars 2022. Cette commission a examiné chaque demande afin de déterminer au plus juste les montants à attribuer. Ainsi, elle propose les sommes suivantes :

- Association Gymnastique Bien-Être neuvilloise : 400 €
- Comité des fêtes neuvillois : 850 €
- Les Petites Ailes Renaudines : 200 €
- APE Osmos'97 : 400 €
- Amicale des Pompiers de Château-Renault : 150 €
- SPA de Luynes : 50 €

A d'attribuer au Service de l'Assainissement une subvention de 52.515,00 € pour combler le déficit de la section d'exploitation et pallier à des factures qui vont arriver concernant l'entretien de la station d'épuration de Château-Renault suite au déversement des eaux usées de la Commune dans cette station.

Après délibération, à l'Assemblée, à l'unanimité des présents et des votants, adopte les montants des subventions proposées pour 2022 à attribuer aux associations et la subvention versée au Service de l'Assainissement.

V – VOTE DES BUDGETS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2022 :

1°) Vote du budget du Service de l'Eau pour 2022 :

Délibération n°19/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint présent au Conseil, le budget 2022 pour le Service de l'Eau élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, l'Assemblée, adopte ce budget pour l'année 2022 et charge Monsieur le Maire de son application.

2°) Vote du budget du Service de l'Assainissement pour 2022 :

Délibération n°20/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint présent au Conseil, le budget 2022 pour le Service de l'Assainissement élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, l'Assemblée, adopte ce budget pour l'année 2022 et charge Monsieur le Maire de son application.

VI – TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

Monsieur DUBREUIL indique que la Commission des Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 au vu des chiffres d'imposition reçus de la Direction Générale des Finances Publiques, les élus acceptent cette proposition.

Délibération n°21/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint, expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, et 1639 A,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des votants :

- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 30,33 %
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 40,68 %.

Et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VII – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR 2022

Délibération n°22/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint présent au Conseil, le budget 2022 pour le budget principal de la Commune élaboré par la Commission des Finances.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, l'Assemblée, adopte ce budget pour l'année 2022 et charge Monsieur le Maire de son application.

TABLEAU DES MONTANTS VOTES EN 2022

Année 2022	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET COMMUNE
Investissement Dépenses	23 427,56 €	190 373,51 €	150 141,25 €
Investissement Recettes	23 427,56 €	190 373,51 €	150 141,25 €
Fonctionnement Dépenses	163 352,81 €	128 985,75 €	652 296,58 €
Fonctionnement Recettes	163 352,81 €	128 985,75 €	652 296,58 €

VIII – DEVIS VOIRIE 2022

Monsieur REZE Damien, conseiller municipal en charge de la Commission « Voirie » détaille aux élus les devis de voirie reçus en mairie pour 2022. Après discussion, il s'avère que c'est le devis de la Société COLAS qui l'emporte par rapport au devis de la Société EUROVIA. Les élus acceptent la signature de ce devis.

Délibération n°23/2022

Monsieur REZÉ Damien, conseiller municipal en charge de la Commission « voirie » commente à l'Assemblée les devis reçus pour la réhabilitation de la voirie 2022, il y avait deux sociétés en concurrence : la Société COLAS et la Société EUROVIA.

Le montant du devis pour COLAS est de 35.891,81 € TTC et pour la Société EUROVIA plus de 42.000 € TTC. La ligne de crédits ouverte cette année pour ces travaux étant de 36.000 €, il recommande de retenir cette année la Société COLAS.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société COLAS et charge Monsieur le Maire de la signature de ce devis et Monsieur REZE du suivi des travaux.

IX – DEVIS POUR POSE DE CANDÉLABRES RUE DU PARADIS ET DU MOULIN

Monsieur DUBREUIL présente à l'Assemblée les devis du Syndicat d'Electricité concernant la pose de candélabres Rue du paradis et du moulin.

Le souci est que le SIEIL veut poser 3 candélabres Rue du paradis pour égaliser le flux lumineux, or les élus ne souhaitent que le remplacement de celui qui manque depuis un moment.

Après discussion, ces devis seront revus lors d'une prochaine séance lorsque M. REZE Damien aura pris contact avec le SIEIL pour n'avoir un devis que pour la pose d'un seul candélabre au lieu de trois Rue du paradis. Affaire à suivre.

X – CANTINE

Madame MOREL Christine explique que le protocole pour la cantine est allégé depuis la mi-janvier, aussi propose t'elle que les enfants soient plus nombreux par table, soulageant ainsi l'agent en charge de la cantine au niveau du nettoyage des tables et chaises et permettre à l'association de gymnastique de ne plus avoir à bouger ces tables. Et de revenir comme avant la crise du COVID pour les trajets école – cantine, c'est-à-dire que les enfants de CM2 emmènent chacun leurs petits libérant ainsi l'adulte qui faisait le trajet. Les élus sont d'accord et souhaitent que le personnel soit avisé de cela au plus tôt pour que cela puisse être mis en place au mieux pour la rentrée, au retour des vacances de Pâques.

XI – CRÉATION D'UNE FICHE DE PRÉ COMMANDE

Madame VERDELLO Mireille propose aux élus la création d'une fiche de pré-commande à viser par le Maire, les adjoints ou les adjoints seuls afin de permettre de réguler des dépenses de fonctionnement qui paraissent trop importantes sur certains comptes.

Après discussion, les élus acceptent la création de cette fiche et fixent le montant à partir duquel cette fiche est créée, à savoir au-delà de 150 €.

XII – CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES SUR CHÂTEAU-RENAULT AVEC L'EXPLOITANT : LA SAUR

Monsieur DUBREUIL donne lecture aux élus de la convention à passer avec l'exploitant de la station d'épuration de Château-Renault : la SAUR, station sur laquelle l'ensemble des eaux usées de Neuville-sur-Brenne sont envoyées. Cette convention aurait dû être signée beaucoup plus tôt pour éviter d'avoir à payer un retard sur les factures de 2020 et 2021 mais la pierre d'achoppement a été la Commune du Boulay.

Après discussion, et ne pouvant pas faire autrement les élus votent pour la signature de cette convention.

Délibération n°24/2022

Monsieur DUBREUIL, 1^{er} adjoint, explique aux élus qu'il est nécessaire de signer une convention avec la SAUR qui est responsable de l'exploitation du réseau d'assainissement de la Ville de Château-Renault et de la station d'épuration dans laquelle se rejette les eaux usées de la Commune de Neuville-sur-Brenne.

Cette convention est basée sur le volume rejeté par la Commune et sera facturé 0.54 € HT par m3 rejeté. Voir en annexe le détail de cette convention.

Après délibération, à l'unanimité des présents et votants, accepte la signature de cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

1°) Élections Présidentielles :

Monsieur DUBREUIL informe de la date des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril prochain. Il est donc nécessaire d'organiser la tenue du bureau de vote. Les élus absents seront contactés pour les créneaux ou il manque des personnes. Monsieur DUBREUIL précise également que cela fait partie des obligations légales des conseillers.

2°) Ecole Dutrochet :

Madame MOREL Christine indique que l'institutrice du préfabriqué demande à ce qu'il soit installé un boîtier CPL car depuis l'installation de la fibre dans sa classe a de gros

problèmes de connexion. Et demande une intervention concernant un luminaire où de l'eau gouterait.

Les élus acceptent l'achat de ce boîtier, et Monsieur BUISSON va discuter du problème du luminaire avec l'agent technique.

Délibération n°25/2022

Madame MOREL, 3^{ème} adjointe présente aux élus, le devis de la FEPP de Pocé-sur-Cisse pour la fourniture et la pose d'un boîtier CPL dans la classe du préfabriqué de l'école, en effet depuis l'installation de la fibre dans l'école, la connexion internet passe très mal et ce boîtier permettra de remédier à ce problème. Le montant s'élève à 89,70 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, le Conseil Municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer et de veiller à l'exécution des travaux.

*_*_*_*

Les enseignants demandent également où en est la réflexion concernant le grillage sur les barrières de protection suite à un incident sur le trajet cantine où deux petites sont passées au travers. Un devis va être demandé aux entreprises CAR et Bergougnoux mais il faut s'attendre à un prix élevé.

Monsieur BUISSON soumet l'idée de faire des trous dans les barrières et de passer des câbles en acier de telle manière que les enfants ne pourront plus passer. Affaire à suivre.

*_*_*_*

L'école indique également que l'un de leur talkie-walkie ne fonctionne plus depuis un moment, la secrétaire n'ayant pas l'utilité de celui de la mairie, le leur donnera.

Monsieur REZE demande si les dates des inscriptions pour les enfants rentrant à l'école en septembre sont connues. Monsieur GUILLOTIN Rachel lui fournit les dates, à savoir les 1^{er}, 8 et 29 avril prochain.

3°) Garderie périscolaire :

Monsieur DUBREUIL signale qu'il y a beaucoup d'enfants le soir à la garderie, Madame MOREL lui répond que c'est juste pendant une demi-heure.

La secrétaire lui pose la question de savoir s'il a vu pour la salle à l'étage, pour le moment il n'a pas eu le temps. Affaire à suivre.

4°) Réfugiés ukrainiens à Neuville-sur-Brenne :

Monsieur DUBREUIL signale à l'Assemblée que des réfugiés ukrainiens sont arrivés dans deux familles neuvillois (Famille Hénin et Famille FORTUNER).

Monsieur HENIN, qui a l'initiative de l'envoi de colis vers la Pologne, souhaite que la Mairie fasse une petite réception d'accueil pour ces personnes, peut-être lors de la prochaine commémoration du 8 mai avec la musique de l'hymne ukrainien. Madame MOREL indique qu'il faut se renseigner en Préfecture s'il est permis à une commémoration française de passer en plus un autre hymne national de celui de la France.

Le Conseil tient particulièrement à remercier l'ensemble des personnes qui se sont

investies pour la venue des réfugiés Ukrainiens, aussi bien pour l'organisation des collectes que pour l'accueil de ces Ukrainiens. Nous leur souhaitons à tous un bon séjour parmi nous.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question en suspens, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

- délibération n°9/2022 : Vote du compte de gestion 2021 du Service de l'Eau
- délibération n°10/2022 : Vote du compte de gestion 2021 du Service de l'Assainissement
- délibération n°11/2022 : Vote du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune
- délibération n°12/2022 : Vote du compte administratif 2021 du Service de l'Eau
- délibération n°13/2022 : Vote du compte administratif 2021 du Service de l'Assainissement
- délibération n°14/2022 : Vote du compte administratif 2021 du budget principal de la commune
- délibération n°15/2022 : Affectation des résultats 2021 pour 2022 du Service de l'Eau
- délibération n°16/2022 : Affectation des résultats 2021 pour 2022 du Service de l'Assainissement
- délibération n°17/2022 : Affectation des résultats 2021 pour 2022 du budget principal de la commune
- délibération n°18/2022 : Attribution des subventions aux associations communales et autres pour 2022
- délibération n°19/2022 : Vote du budget primitif 2022 du Service de l'Eau
- délibération n°20/2022 : Vote du budget primitif 2022 du Service de l'Assainissement
- délibération n°21/2022 : Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2022
- délibération n°22/2022 : Vote du budget primitif 2022 du budget principal de la commune
- délibération n°23/2022 : Choix de la Société pour réalisation des travaux de voirie pour 2022
- délibération n°24/2022 : Convention avec la SAUR pour eaux usées refoulées sur Château-Renault
- délibération n°25/2022 : Accord achat boîtier CPL pour l'école.

M. GOMMÉ (Absent pouvoir à M. BUISSON)	M. DUBREUIL	M. BUISSON	Mme MOREL
Mme BAUX (Absente pouvoir à Mme MOREL)	Mme VERDELLO	M. FARCY (Absent pouvoir à M. DUBREUIL)	M. FORGET (Absent)
M. GUILLOTIN J. (Absent)	M. GUILLOTIN R.	M. LEMATRE	M. REZÉ